

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges KARSENTI, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2014

Présents : Georges KARSENTI (Maire), Eric ROQUES, Muriel CHEVALIER, Patrick DOCTEUR
Dominique SANGAY Myriam BONNET (Adjoint), Francis DESPLAS, Emilie RAPHANEL-
CAMPILLA, Jean-François LEPARGNEUR, Josiane ROUMAGNAC, Olivier DE FILIPPIS,
Jean-Louis IMBERT, Rose-Marie VINCENT, Sébastien SOUM, Jean-Christophe RIVIERE,
Sandrine BARRERE, Thomas DUBUISSON, Cristina MAGNE

Procurations : Christelle DUBOIS a donné procuration à Emilie RAPHANEL-CAMPILLA

Secrétaire de séance : Dominique SANGAY

Ouverture de la séance à : 20 h 40

Madame Meg Martel s'est vu remettre le diplôme de Consul honorifique pour Whitegate - une façon de remercier cette Pechabbolienne aux racines celtiques pour son implication dans le comité de jumelage avec l'Irlande.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2014 ; aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- I - Convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Pechabou et la SNC les Allées du Canal du Midi ;
- II - Convention de transfert des équipements dans le domaine public – SNC Les allées du canal du midi ;
- III - Convention de Projet urbain partenarial – Projet de lotissement Picadère ;
- IV - Choix du bureau d'études – Aménagement de la cour Elémentaire ;
- V - Rénovation-extension d'un bâtiment ancien à destination de la future mairie – Lot 1 Gros œuvre Avenant n°1 Entreprise Pérusin – Lot 3 Charpente Couverture Etanchéité Zinguerie Avenant n°1 Entreprise Toiture Midi-Pyrénées ;
- VI - Programmation annuelle des constructions scolaires du 1^{er} degré- programme départemental 2015 – enquête préparatoire du Conseil Général ;
- VII – Demande de subvention au Conseil Général - Equipement divers et Audiovisuel ;
- VIII – lancement de la procédure de 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
- IX – Demande avis des domaines – réserve foncière – Emplacement réservé n°5 au Plan Local d'Urbanisme ;
- X – rétrocession d'un espace commun – colotis domaine du Belvédère - parcelle n° 606 ;
- XI – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- XII - Convocation du conseil municipal – proposition de transmission par voie dématérialisée ;
- XIII – Comité de rédaction de la gazette – fonctionnement ;
- XIV –Service aux habitants - location de matériel - tarif ;
- XV - Marché au gras – droit de place et vente de vin ;
- XVI – Convention de coopération – piscine de Castanet-Tolosan ;

XVII - Nomination d'un consul honorifique pour Whitegate ;

XVIII - Questions orales ;

XIX- Questions diverses ;

- - Suppression des conseils généraux - vœux du conseil municipal ;
- - Programme de formations des élus locaux ;
- - Rapport sur les réunions des syndicats ;

XX – Informations :

- Commémoration de la déclaration de la guerre mondiale – événement à mettre en place ;
- Recensement de la population en 2015 ;

I - Convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Pechabou et la SNC les Allées du Canal du Midi

Le projet urbain partenarial est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2013 un projet urbain partenarial avec la SNC les Allées du Canal du Midi a été approuvé. Les services de l'Etat ont formulé des observations considérant que le PUP envisagé manquait de précisions.

C'est pourquoi par délibération du 23 avril 2014, le conseil municipal a retiré sa précédente délibération.

Il est proposé au conseil municipal l'établissement d'un nouveau Projet Urbain Partenarial portant sur l'opération d'aménagement de terrains situés lieudit Prés Clauts entre la RN113 et le Canal du Midi entre la commune de Pechabou et la Société SNC les Allées du Canal du Midi.

La Société SNC les Allées du Canal du Midi contribuera au financement du projet urbain partenarial en proportion de l'utilité que présenteront pour l'aménagement de son terrain les travaux du PUP ;

Cette quantification représente un coût total de 808 000 € se répartissant en 782 000 € en numéraire et le solde soit 26 000 € par la remise d'un terrain d'une surface de 800 m² (ladite valeur) ayant été soumise à l'évaluation des domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de projet urbain partenarial et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Thomas Dubuisson demande quelle est la superficie de l'opération et à qui appartiennent les terrains ;

Georges Karsenti : cela représente 7 hectares environ et les terrains appartiennent à des propriétaires privés – ventes négociées par l'aménageur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

PAR 15 VOIX POUR

et 4 ABSTENTIONS (Thomas DUBUISSON, Jean-Christophe RIVIERE, Sandrine BARRERE, Cristina MAGNE) ce sujet n'a pas fait l'objet d'une présentation et d'un travail en commission.

Monsieur Georges Karsenti rétorque que ce dossier date de plus d'un an et qu'il conviendrait que les nouveaux élus se mettent au courant des dossiers avancés.

- APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Pechabou et la SNC les Allées du Canal du Midi
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du PUP.

II - Convention de transfert des équipements dans le domaine public – SNC Les allées du canal du midi

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention de transfert des équipements dans le domaine public avec la SNC Les Allées du Canal.

Il précise que cette convention a pour objet de définir les conditions de transfert à titre gratuit, des terrains et équipements communs du permis d'aménager n°031 40913S002 du 5 décembre 2013, pour la construction du lotissement dénommé « Les Allées du Canal du Midi » sis à Pechabou.

Cette convention permet de se substituer à l'obligation de constituer une Association Syndicale, article R.442-8 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le maire à signer la convention de transfert des équipements dans le domaine public. Elle est constituée des parcelles cadastrées section A N° 850-871-887-891-900-909-910-923-934-960 et 976.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

PAR 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Thomas DUBUISSON, Jean-Christophe RIVIERE)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert, à titre gratuit, des équipements dans le domaine public avec la SNC Les allées du canal du midi

III - Convention de Projet urbain partenarial – projet de lotissement Picadère

Le projet se situe sur les coteaux « Picadère ». L'opération est composée des parcelles section B n°72p, 226p, 323p pour une superficie de 21800 m². Les terrains sont situés en zone UBa au PLU. La création du lotissement est composé de 15 lots à bâtir.

Il est envisagé d'élaborer un Projet Urbain Partenarial qui permet de faire financer des personnes privées pour les équipements publics rendus nécessaires par les opérations d'aménagement.

Le Projet Urbain Partenarial n'étant pas finalisé (la liste des équipements à réaliser, ainsi que le coût global sont en cours d'études) Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Thomas Dubuisson demande que le point soit abordé en commission urbanisme.

Monsieur Georges Karsenti répond positivement.

IV - Choix du bureau d'études – Aménagement de la cour Elémentaire

Monsieur Eric Roques informe l'assemblée qu'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre (bureau d'études) a été lancée le 23 avril dernier, pour les travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole Elémentaire.

Six bureaux d'études ont été consultés et deux propositions ont été réceptionnées. : Grontmij et Ingérop.

La commission d'appel d'offres réunie le 14 mai a procédé à l'ouverture des plis :

- Grontmij : 9.92 % du montant des travaux (soit un forfait de rémunération 14 880 € HT)
- Ingérop : honoraires taux journalier : 670 € HT par jour pour un total de 13.5 jours d'intervention soit 9045 € HT.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir le bureau d'études Ingérop suite au classement des critères suivants : technicité (40 %) – prix de la prestation de maîtrise d'œuvre (40 %) – références (20 %).

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le choix de la maîtrise d'œuvre Ingérop pour les travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole Elémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir le Bureau d'études INGEROP pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la cour de l'Ecole Elémentaire.

Monsieur Thomas Dubuisson souhaite connaître la date de début des travaux.

Monsieur Georges Karsenti précise que ces travaux auront lieu pendant les vacances d'été.

V - Rénovation-extension d'un bâtiment ancien à destination de la future mairie – Lot 1 VRD/Gros œuvre/Démolitions - Avenant n°1 Entreprise Pérusin – Lot 3 Charpente Couverture Etanchéité Zinguerie Avenant n°1 Entreprise Toiture Midi-Pyrénées

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment ancien à destination de la future mairie qui ont fait l'objet d'un marché de travaux, il est nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise Pérusin Lot 1 VDR/ Gros œuvre/Démolitions pour les travaux suivants :

Les 4 tirants métalliques traversant le bâtiment ont été sectionnés (on peut supposer que cela a été fait lors des travaux de réhabilitation de la crèche pour le passage des gaines de ventilation double flux) et ne remplissent donc plus leur rôle ;

Les dallages indiqués dans le rapport de sondage réalisé par CEBTP ne sont en réalité qu'un plancher chauffant présentant une dalle béton d'une épaisseur insuffisante, et variable d'une zone à l'autre. Ces dallages, réalisés à même la terre, n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art et ne respectent pas les exigences du DTU 13.3 (*normes françaises dans la conception, le calcul et l'exécution de travaux de dallages*), ne peuvent être conservés en l'état.

Le montant de cet avenant s'élève à 26 914.19 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise Pérusin Lot 1 VDR/ Gros œuvre/Démolitions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

PAR 13 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Jean-Louis IMBERT, Olivier De FILLIPIS, Thomas DUBUISSON, Jean-Christophe RIVIERE, Sandirne BARRERE, Cristina MAGNE)

Jean-Louis Imbert précise qu'il n'a jamais adhéré au déplacement de la mairie actuelle et par conséquent s'abstient sur ce supplément de dépense non prévue. De plus, il soulève la question des responsabilités par rapport aux études réalisées.

Jean-Christophe Rivière précise que l'avenant relatif au dallage ne concerne que la zone 1 du plancher du rez de chaussée. Il pense qu'il y a faute professionnelle quant aux études faites.

Georges Karsenti répond qu'il est difficile de se prononcer sur une quelconque responsabilité – procédure qui engagerait de grosses dépenses en termes de coût et de délai.

Thomas Dubuisson s'interroge sur la structure du bâtiment et demande s'il y aura d'autres avenants.

Georges Karsenti : la réfection d'un bâtiment ancien réserve parfois des travaux imprévisibles.

Olivier De Phillipis demande si l'on peut récupérer les dépenses sur certains lots pour compenser cet avenant ;

Eric Roques : les avenants en moins-value ne peuvent pas être anticipés.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise Pérusin Lot 1 VDR/ Gros œuvre/Démolitions pour un montant de 26 914.19 € HT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer le point sur l'Avenant n°1 – Lot 3 Charpente Couverture Etanchéité Zinguerie : 2 134.80 € HT ; Traitement fongicide et insecticide des éléments bois de plancher par injection et pulvérisation.

Eric roques précise que cet avenant concerne le plancher du premier étage du bâtiment qui a fait l'objet d'une lettre recommandée à l'architecte suite aux dégâts des eaux subits. Il a été demandé qu'un expert soit mandaté afin de constater les dégâts et éventuellement remplacer le plancher.

VI - Programmation annuelle des constructions scolaires du 1^{er} degré- programme départemental 2015 – enquête préparatoire du Conseil Général

Le conseil Général maintient depuis de nombreuses années une politique de soutien aux communes et intercommunalités pour les aider à développer et à moderniser le patrimoine scolaire, malgré un contexte économique dégradé.

Le formulaire d'enquête préparatoire recensement de la programmation annuelle des constructions scolaires du 1^{er} degré, que le Conseil Général est susceptible d'accompagner financièrement doit être retourné avant le 31 juillet 2014.

Le coût de l'opération doit être supérieur à 70 000 € HT pour les projets suivants :

- Construction neuve de locaux scolaires (création d'une école, reconstruction hors site....)
- Extension de locaux scolaires existants (création d'une classe supplémentaire...)
- Restructuration de locaux scolaires existants avec création de surfaces supplémentaires
- Rénovation, mises aux normes ou réhabilitation de locaux scolaires existants sans création de surface
- Suppression de préfabriqué(s)

Monsieur Sébastien SOUM propose d'inscrire à cette programmation l'extension du bâtiment ALAE.

VII - Demande de subvention au Conseil Général – Equipement divers et Audiovisuel

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'équiper en audiovisuel la salle polyvalente.

Cet équipement comprend la fourniture et la pose d'une antenne TV - une sonorisation avec écran et rétroprojecteur pour un montant de 8181.70 € HT.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cet équipement et de solliciter une subvention auprès du conseil général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve l'équipement audiovisuel de la salle polyvalente ;
- Sollicite auprès du Conseil Général, la subvention la plus forte, compte tenu des faibles ressources de la commune.

VIII – Lancement de la procédure de 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pechabou va être mis en œuvre en vue de supprimer des emplacements réservés ainsi que l'intégration de la loi ALUR :

Emplacements réservés à supprimer :

- 7 / Elargissement des voies communales de la Dansière et de la Combe
- 8/ Elargissement de l'Avenue d'Occitanie
- 11/Elargissement du chemin du Raisin
- 19/ Avenue d'Occitanie – chemin de la combe : aménagement d'un espace public et d'une aire de stationnement
- 21/ carrefour avenue d'Occitanie – chemin communal de la dansière : création d'un espace public et d'une aire de stationnement

La loi ALUR, acronyme signifiant « Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » a été publiée au journal officiel le 26 mars dernier pour entrer en vigueur dès le 27 mars 2014. Il est proposé à cet effet « des mesures en matière d'urbanisme visant à accroître l'effort de construction de

logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain ».

Le COS va disparaître ainsi que la taille minimale des parcelles, on ne devrait donc plus avoir de règles bloquant la densité.

IX – Demande avis des domaines – réserve foncière – Emplacement réservé n°5 au Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de la réserve foncière n°5, pour être intégrée à l'aménagement dans le cadre des travaux d'urbanisation de l'avenue d'Occitanie jusqu'à l'église.

Les discussions menées avec le propriétaire ont abouti à un refus.

Il est proposé à l'assemblée de saisir les domaines pour l'estimation de cette réserve.

X – Rétrocession d'un espace commun – colotis domaine du Belvédère - parcelle n° 606

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Pechabou est mise en responsabilité pour des mouvements de terre qui risquent de déstabiliser un mur de clôture située sur la parcelle B n° 481 du lotissement le Belvédère.

Compte tenu du montant des travaux (*renforcement*) élevés et des éventuels recours judiciaires, il est proposé de rétrocéder à titre gratuit la parcelle n°606 d'une superficie de 19 m² (issue de la division parcellaire B n°495) au propriétaire du mur de clôture en question.

L'avis des domaines a été sollicité.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer l'acte administratif de rétrocession entre la commune de Pechabou et le propriétaire de la parcelle B N°481.

XI – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Madame Dominique SANGAY fait part des observations suivantes :

- *Souhaite que les commissions soient autonomes et se réunissent une fois par trimestre et non tous les 2 mois ;*
- *5 commissions ont été créées et non pas 6 comme notées sur le projet de règlement ;*
- *Le règlement aurait dû être rédigé avec le groupe de travail initialement prévu (G.Karsenti, S.Barrère, D.Sangay).*

Monsieur le Maire rappelle à Dominique Sangay qu'elle a reçu le 12 mai dernier le pré-projet et qu'elle ne lui a fait part d'aucune observation ;

Jean-Christophe Rivière estime que le délai pour la consultation des documents relatifs aux points de l'ordre du jour des conseils municipaux est trop strict et précise qu'il n'y a pas d'équité entre tous les conseillers municipaux puisque les élus de l'opposition sont limités à l'accès de la mairie uniquement pendant les heures d'ouverture. Il émet également des réserves quant à la fréquence des commissions ainsi que sur les compte-rendus des divers syndicats que doivent rendre les délégués.

Thomas DUBUISSON souhaite que les délégués au Sicoval diffusent à l'assemblée les comptes rendus des réunions. Il fait remarquer qu'aucun élu de Pechabou n'était présent au conseil de communauté du 2 juin dernier et que ces mêmes élus sont absents sur la photo des conseillers communautaires.

Georges KARSENTI répond que le 2 juin il assistait à une autre réunion et qu'il n'a pas souhaité paraître sur la photo.

Suite aux différentes observations soulevées, Georges Karsenti souhaite que des propositions soient faites.

A l'issue du débat, une réunion de travail sur la rédaction du règlement va être programmée prochainement avec Sandrine Barrere et Dominique Sangay.

XII -Convocation du conseil municipal – proposition de transmission par voie dématérialisée

Il est proposé à l'assemblée que l'envoi des convocations aux membres de l'assemblée soit effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

Le conseil municipal donne son accord pour l'envoi des convocations par voie dématérialisées ; un accusé de réception sera demandé.

XIII – Comité de rédaction de la gazette – fonctionnement

Ce point sera soumis à une prochaine séance.

XIV –Service aux habitants - location de matériel - tarif

Monsieur le Maire rappelle qu'un tarif de location des tables, bancs, chaises et tentes a été voté pour satisfaire les demandes des administrés ;

Il précise que ce matériel doit être récupéré et ramené par les administrés ; toutefois dans le cas où la livraison devrait être effectuée par les agents du service technique, monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour cette prestation de livraison.

Le conseil municipal par 12 VOIX POUR souhaite que le matériel soit retiré et ramené aux ateliers par les administrés.

Il n'est donc pas prévu de service de livraison au domicile des administrés.

XV - Marché au gras – droit de place et vente de vin

Monsieur le Maire expose que notre traditionnel marché au Gras aura lieu cette année le 15 novembre 2014.

Il est proposé de fixer le droit de place à 30 €, la bouteille de vin au prix de 5.00 € et 1.00 € le verre.

Il fait ressortir les divers avantages de cette animation exceptionnelle au point de vue commercial et agricole et invite l'assemblée à délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en vertu de l'article L2224.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant :

- que l'organisation d'un marché au gras fermier présente un caractère d'utilité incontestable pour la commune très insuffisamment desservie par les foires et marchés existants actuellement dans les localités voisines ;

- que les communes où se tiennent ces foires et marchés sont très éloignées de Pechabou et que la création proposée ne peut donc leur porter aucun préjudice ;

Décide par ces motifs, qu'il y a lieu d'organiser dans la commune de Pechabou pour les besoins de l'approvisionnement et du commerce local, un marché au gras fermier qui se tiendra le 15 novembre 2014 de 9 heures à 18 heures ;

Considérant le caractère exceptionnel de cette manifestation et en raison de la situation financière de la commune :

Fixe le droit de place à 30 €, somme forfaitaire qui sera réglée dans les caisses de Monsieur le Receveur Municipal, percepteur de Castanet-Tolosan à réception d'un avis de sommes à payer adressé à chaque commerçant participant à ce marché ;

Par ailleurs, à cette occasion, il est proposé de servir sur place **la bouteille de vin au prix de 5.00 € et 1.00 € le verre**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces tarifs.

XVI - Convention de coopération – piscine de Castanet-Tolosan

Madame Myriam BONNET, rappelle à l'assemblée qu'une convention a été passée avec la Commune de Castanet-Tolosan l'an passé afin d'offrir aux jeunes Pechaboliens de 12 à 18 ans, l'accès gratuit à la piscine municipale de Castanet-Tolosan.

Le coût de cette prestation est pris en charge par la commune à raison de 1.90 € par entrée.
La convention signée en 2013 est renouvelée tacitement pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2014.

L'assemblée est favorable à cette coopération.

XVII - Nomination d'un consul honorifique pour Whitegate

Madame Meg Martel s'est vu remettre le diplôme de Consul honorifique pour Whitegate en début de séance.

XVIII - Questions orales

Madame Sandrine Barrère regrette de ne pas voir son nom mentionné sur la lettre adressée aux entreprises pour la réunion du 20 juin prochain alors qu'elle a participé à l'élaboration du projet.

Monsieur Georges Karsenti reconnaît l'erreur, accepte sa remarque et lui présente ses excuses.

XIX - Questions diverses

- - suppression des conseils généraux – vœux du conseil municipal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des annonces et prises de positions faites sur la suppression des conseils généraux.

Il propose au conseil municipal de s'opposer à la suppression du conseil général.

Madame Josiane ROUMAGNAC estime qu'une réforme d'économie est nécessaire et ne partage pas ce point de vue. Les dépenses devraient être mutualisées au niveau des instances départementales et régionales.

Monsieur Olivier De FILLIPIS ne souhaite pas prendre position car il estime ne pas avoir encore suffisamment de connaissances sur ce sujet.

Monsieur Georges Karsenti précise que son avis ne sera pas donné au nom de l'ensemble du conseil municipal et propose que chaque élu le fasse individuellement s'il le souhaite.

Il rappelle qu'il est du rôle et de la responsabilité des élus de se renseigner sur les dossiers d'actualité datant depuis plus de deux mois.

- - Programme de formations des élus locaux

Il est rappelé que le catalogue de formations des élus est disponible et consultable en mairie

- - Rapport sur les réunions des syndicats

Monsieur Francis Desplas : réunion du Syndicat d'Electricité des coteaux de Castanet-tolosan portant sur l'élection d'un vice-président et de 5 délégués.

Nicolas MOREAU –Vice-Président et délégué

Délégués : Mr Debaurin (Auzeville) ; Mme Bystricky (Vigoulet), Mme Vargas (Lacrtoix falgarde) Francis Desplas (Pechabou).

Monsieur Thomas Dubuisson : Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage. du 21 mai 2014 ; Madame Christelle DUBOIS a été élue Vice-présidente.

Il précise que la prochaine réunion se tiendra le 18 juin prochain ; l'ordre du jour porte sur les points suivants : Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mai 2014 ; Rapport annuel d'activité ; Règlement intérieur du Syndicat ; Indemnité de fonction au Président ; Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps non complet ; Décision modificative N°1 au budget primitif - Virements de crédit ; Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que Madame Muriel Chevalier a été élue Présidente du SIVURS et qu'elle a fait part de sa démission du poste d'adjoint ; ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La nomination d'Emilie Raphanel-Campilla, en qualité d'adjoint délégué aux affaires scolaires sera également portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

XX – Informations :

- Commémoration de la déclaration de la guerre mondiale – événement à mettre en place

Monsieur le Maire propose aux élus de constituer un groupe de travail en vue de la préparation de cet événement : Georges Karsenti, Myriam Bonnet, Olivier De Fillipis, Rose-Marie Vincent et Cristina Magne se proposent.

- Recensement de la population en 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement des habitants de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

En l'absence de question supplémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

01-04-2014 Convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Pechabou et la SNC les Allées du Canal du Midi

02-04-2014 Convention de transfert des équipements dans le domaine public – SNC Les allées du canal du midi

03-04-2014 Choix du bureau d'études – Aménagement de la cour Elémentaire

04-04-2014 Rénovation-extension d'un bâtiment ancien à destination de la future mairie – Lot 1 Gros œuvre Avenant n°1 Entreprise Pérusin

05-04-2014 Demande de subvention au Conseil Général - Equipement divers et Audiovisuel

06-04-2014 Marché au gras – droit de place et vente de vin

07-04-2014 Rétrocession d'un espace commun – colotis domaine du Belvédère - parcelle n° 606

Le Maire

Georges KARSENTI

Le Conseil Municipal

Georges KARSENTI	Muriel CHEVALIER	Eric ROQUES
Dominique SANGAY	Patrick DOCTEUR	Myriam BONNET
Francis DESPLAS	Emilie RAPHANEL- CAMPILLA	Jean-François LEPARGNEUR
Josiane ROUMAGNAC	Olivier DE FILLIPIS	Christelle DUBOIS
Jean-Louis IMBERT	Rose-Marie VINCENT	Sébastien SOUM
Jean-Christophe RIVIERE	Sandrine BARRERE	Thomas DUBUISSON
Cristina MAGNE		